****

**APPEL D’OFFRES OUVERT**

*Conclu en application de l’Arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés des Organismes de Sécurité Sociale, et des articles et des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.*

**ACTE D’ENGAGEMENT**

AE

**MARCHE N°2000-2025**

FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES INSTALLATIONS DU SITE DE TOULON DE L’URSSAF PACA**

**Urssaf PACA**

20, avenue Viton

13299 MARSEILLE Cedex 20

L’acheteur est représenté par :

**Monsieur le Directeur régional de l’Urssaf PACA**

**Monsieur Franck BARBE**

**Sommaire**

[ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE QUI PASSE LE MARCHE 2](#_Toc198731545)

[ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE 3](#_Toc198731546)

[ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT 4](#_Toc198731547)

[ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS EN CAS DE GROUPEMENT 4](#_Toc198731548)

[ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT 5](#_Toc198731549)

[ARTICLE 6 – CONDITIONS D’EXECUTION DU MARCHE 7](#_Toc198731550)

[ARTICLE 7 – DUREE DE VALIDITE DES OFFRES 7](#_Toc198731551)

[ARTICLE 8 – AUTRES 7](#_Toc198731552)

[ARTICLE 9 – SOUS-TRAITANCE 8](#_Toc198731553)

[Annexe n°3 : répartition des paiements entre membres du groupement 10](#_Toc198731554)

[Annexe n°4 : Demande éventuelle d’acceptation d’un sous-traitant et d’agrément de paiement du contrat de sous-traitance 11](#_Toc198731555)

[ANNEXE N°5 – Nantissement ou cession de créance (exemplaire unique) 13](#_Toc198731556)

# ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE QUI PASSE LE MARCHE

Pouvoir Adjudicateur :

**Urssaf PACA**

**20 Avenue Viton**

**13299 MARSEILLE CEDEX 20**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Franck BARBE, Directeur régional de l’Urssaf PACA.

Ordonnateur des dépenses :

Monsieur Franck BARBE, Directeur régional de l'Urssaf PACA.

Désignation du comptable assignataire :

Monsieur Christophe GABEN, Agent Comptable de l'Urssaf PACA.

# ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l’exécution des prestations de maintenance multi technique des installations du site de Toulon de l’Urssaf PACA.

Il s’agit d’un marché à obligation de résultat. L’obligation de résultat implique une exécution conforme des prestations conditionnée par l’atteinte d’un certain résultat, quels que soient les moyens déployés par le titulaire du marché pour y parvenir.

Forme du marché :

Le présent marché est conclu, pour partie, sous la forme d’un accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à l’émission de bons de commande, sans minimum et avec un maximum conformément aux articles L2125-1 1° et R2162-13 et 14 du code de la commande publique, et pour partie, sous la forme d’un marché ordinaire réglé par un prix global et forfaitaire.

Les prix des prestations forfaitaires (maintenance préventive) sont ceux arrêtés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (Annexe n°1 à l’Acte d’engagement)

La partie à bons de commande concerne les prestations de maintenance corrective identifiées dans le Bordereau des Prix Unitaires (Annexe n°2 à l’acte d’engagement)

Les modalités d’émission des bons de commande sont détaillées à l’article 5.1 du CCAP.

L'accord-cadre est exécuté par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins et est conclu conformément à l’article R.2162-4 du code de la commande publique, sans minimum et avec un maximum annuel de 85 000 € HT.

Procédure de passation :

La présente consultation est lancée sous forme d’une procédure d’appel d’offres ouvert conformément aux dispositions de l’arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale et des articles L2124-2 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

Durée du marché :

Durée initiale

L’accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification au titulaire.

Reconduction

A l’issue de cette période, le présent accord-cadre peut être reconduit tacitement, à sa date anniversaire, par période de 12 mois, au maximum 3 fois.

La décision unilatérale de ne pas reconduire un marché, au seul bénéfice de l’organisme, prendra la forme d’une lettre recommandée avec avis de réception envoyée au moins 3 mois avant l’échéance de la période en cours. Conformément à l’article R2112-4 du code de la commande publique, il est précisé dans le marché que le titulaire ne pourra pas s’opposer à la reconduction de celui-ci.

La décision de non-reconduction n’ouvre droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

En tout état de cause, les marchés ne pourront s’exécuter au-delà d’une durée maximale de 48 mois, toutes reconductions confondues.

Validité des bons de commande

Les bons de commande pourront être émis jusqu’au dernier jour de validité de l’accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de notifier des bons de commande dont l’exécution se poursuivrait au-delà de la date de fin de l’accord-cadre. Par dérogation à l’article 13.2.4 du CCAG-FCS, la durée d’exécution de ces bons de commande ne devra pas excéder quatre (4) mois par rapport à la fin de validité du marché.

# ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

🞏 Agissant pour mon propre compte ;

🞏 Agissant pour le compte de la société *(Indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée)* ;

* Après avoir pris connaissance du dossier de consultation (Règlement de consultation, CCAP, CCTP et ses annexes et présent AE et ses annexes) et après les avoir acceptés dans leur ensemble sans réserve ni modification,

**Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, dans les conditions ci-après définies,**

# ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS EN CAS DE GROUPEMENT

**🞏 Réponse en groupement conjoint (avec mandataire solidaire)**

**🞏 Réponse en groupement solidaire**

**Nous, cotraitants soussignés,**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

🞎 Agissant pour mon propre compte ;

🞎 Agissant pour le compte de la société *(indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;*

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

🞎 Agissant pour mon propre compte ;

🞎 Agissant pour le compte de la société *(indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;*

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

🞎 Agissant pour mon propre compte ;

🞎 Agissant pour le compte de la société *(indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;*

* Après avoir pris connaissance du dossier de consultation (Règlement de consultation, CCAP, CCTP et ses annexes et présent AE et ses annexes) et après les avoir acceptés dans leur ensemble sans réserve ni modification,

**Nous engageons, sans réserve, en tant que contractants groupés, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, dans les conditions ci-après définies,**

**L’entreprise ……………………………….est le mandataire du groupement.**

# ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Les conditions financières applicables au présent marché sont définies dans les annexes financières 1 et 2 du présent acte d’engagement, intitulées décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et bordereau de prix unitaires (BPU).

**5-1 Unité monétaire**

Le candidat est informé que l’organisme souhaite conclure le marché dans l’unité monétaire : EURO.

**5-2 Prix du marché**

Les prix du présent marché sont mixtes. Le marché est traité pour partie à prix forfaitaire et pour partie prix unitaires donnant lieu à l’émission de bons de commande.

**Contenu du prix global et forfaitaire**

Le prix global et forfaitaire, tel qu’il figure dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) rémunère le titulaire pour l’ensemble des prestations de maintenance préventive définies par le marché (cf article 5.1.1 du CCAP) selon les conditions précisées au CCTP et quelles que soient les quantités réellement exécutées.

Le prix forfaitaire comprend aussi les consommables, matériels et pièces de rechange dont le prix unitaire est inférieur à 100 € HT (remise fournisseur déduite).

Le titulaire ne peut obtenir un supplément de prix au motif que les quantités réellement livrées ou exécutées pour la prestation sont supérieures à celles qu’il avait prévues (sauf ajout d’une prestation supplémentaire au marché par avenant, ou circonstances exceptionnelles dûment justifiées).

Pour rappel chaque marché est conclu à obligation de résultat, dès lors si les moyens proposés s’avèrent insuffisants, ils devront être augmentés sans aucune incidence financière sur le marché.

*Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire égal à (report du montant de la DPGF) :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **En chiffres** | **En lettres** |
| **Montant HT** | € | euros |
| **TVA** | 20% | |
| **Montant TTC** | € | euros |

**Prix unitaires**

Les prix sont ceux indiqués au Bordereau du Prix Unitaire (BPU), annexé au présent acte d’engagement (AE). Les prestations sont réglées en appliquant au prix du BPU les quantités réellement exécutées ou commandées.

Le marché est traité, pour partie, à bons de commande pour les prestations de maintenance corrective/curative et les produits, pièces hors forfait (>100 € HT).

Au-delà de ce seuil, l’Urssaf PACA prend en charge le solde calculé de la manière suivante :

**Prix unitaire de la pièce de rechange :**

= Coût total HT de la pièce (remises fournisseur déduites)

* Seuil compris dans le forfait (100 € HT)

x coefficient de majoration

**Coefficient de majoration**

Coefficient d’entreprise à appliquer au prix d’achat de la fourniture par le titulaire. Ce coefficient est appliqué sur le montant du devis fournisseur. Un justificatif sera à produire (devis de mise en concurrence des fournisseurs, copie de la facture correspondante).

Le coefficient proposé sera nécessairement inférieur à 1.30. Dans le cas contraire, le coefficient applicable sur toute la durée du marché sera de 1,30.

K= 1,(deux décimales maximum)

Le coefficient est ferme pendant toute la durée du marché.

Les pièces de rechanges et produits seront réglés sur la base des prix attestés par la facture du fournisseur (remises et franchises déduites) affectés du coefficient contractuel d’entreprise

Les prix sont fixés à la date d’établissement de l’offre et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation et également tous les frais annexes (prestations, déplacements…).

Les prix sont fermes la première année puis révisables à la date d’anniversaire en application de la formule de révision décrite à l’article 11.2 du CCAP.

La TVA est appliquée au taux légal en vigueur à la date d’exécution des prestations.

**5-3****Compte(s) à créditer**

🞏 en euros

Numéro :

Banque :

Code banque :

Code guichet :

N° compte :

Clé RIB :

BIC / IBAN :

Je joins à cet effet un RIB original du compte tenu dans l’unité monétaire de règlement choisie. Je m’engage en outre à notifier à l’Urssaf PACA toutes modifications de mes coordonnées bancaires avec un préavis d’un mois avant tout paiement et à joindre un RIB original modificatif.

**5-4 Mode de règlement choisi par l’Urssaf**

Le mode de règlement est le virement par paiement à 30 jours.

**5-5 Bénéfice de l'avance**

🞏 Je renonce au bénéfice de l’avance.

# ARTICLE 6 – CONDITIONS D’EXECUTION DU MARCHE

Les conditions d’exécution du présent marché se déroulent selon les modalités fixées aux C.C.A.P et C.C.T.P.

# ARTICLE 7 – DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

L’engagement figurant au 2° me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation, soit 120 jours.

# ARTICLE 8 – AUTRES

Je déclare sur l’honneur, en application de l’article R 2143-3 R 2142-4 et R 2143-16 du code de la commande publique et des articles L 2341-1 et s et L 2141-7 et s du code de la commande publique, et notamment :

1° ne pas faire l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;

2° avoir souscrit les déclarations m’incombant en matière fiscale ou sociale ou avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire.

3° a) ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce ou faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

b) ne pas faire l'objet, à la date à laquelle l'acheteur se prononce sur la recevabilité de ma candidature, d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

c) ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ;

4° a) ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1,

L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou ne pas voir été condamné au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

b) Au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, ne pas avoir mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ;

c) ne pas avoir été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou ne pas être une personne physiques condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.

5° ne pas avoir fait l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L. 8272-4 du code du travail.

6° ne pas avoir dû verser, au cours des trois années précédentes, des dommages et intérêts, avoir été sanctionné par une résiliation ou avoir fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à mes obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur ;

7° ne pas avoir entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou avoir fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;

8° ne pas avoir eu accès, par participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

# ARTICLE 9 – SOUS-TRAITANCE

L’annexe n° 3 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles du code du travail ou des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés. Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

|  |  |
| --- | --- |
| *Fait en un seul original* | **Signature** |
| A .......................................... | *Par une personne habilitée à représenter la société titulaire- porter la mention « lu et approuvé »* |
| Le .......................................... |  |

**SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

**La présente offre comprenant ….. annexe(s) listée(s) ci-après est acceptée :**

🞏 en euros,

Unité monétaire d’exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

|  |  |
| --- | --- |
| *Est acceptée la présente offre pour valoir*  *acte d’engagement* | **Le Directeur** |
| A .......................................... |  |
| Le .......................................... |  |

**NOTIFICATION DU MARCHE**

*Accusé de réception de la Lettre Recommandée Electronique envoyée via la plateforme de dématérialisation achatpublic.com (Cf preuve de retrait de recommandé ci-dessous)*

# Annexe n°3 : Demande éventuelle d’acceptation d’un sous-traitant et d’agrément de paiement du contrat de sous-traitance

MARCHE :

Titulaire :

Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

Nature :

Montant hors taxe :

TVA (%) :

Montant TTC :

Soit en lettres :

SOUS-TRAITANT :

Nom, raison ou dénomination sociale :

Adresse :

Téléphone :

Forme juridique de l’entreprise individuelle ou de la société :

Numéro d’inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Numéro d’identité d’établissement (SIRET) :

Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) + RIB ou RIP original :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

Modalités de calcul et de versement des avances et des acomptes :

Date (ou mois d’établissement des prix) :

Modalités de révision des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

|  |  |
| --- | --- |
| *Fait en un seul original* | **Signature** |
| A .......................................... | *Apposer le cachet de la société et porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »* |
| Le .......................................... |  |

# ANNEXE N°4 – Nantissement ou cession de créance (exemplaire unique)

🞹 **Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément aux articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

⬜ la totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres).

……………………………………………………………………………………………………………

⬜ la partie des prestations évaluées à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

...................................................................................................................................................

et devant être exécutées par ..................................................... en qualité de :

⬜ titulaire ⬜ co traitant

*Il est rappelé, conformément à l’article R2191-45 du code de la commande publique que le montant maximum de la créance que le titulaire peut céder ou donner nantissement correspond au montant du marché diminué du montant des prestations sous-traitées et donnant lieu à paiement direct.*

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (*si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l’acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu’il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (articles R2191-46 à R2191-53 du code de la commande publique ) :M. Christophe GABEN, agent comptable de l’URSSAF PACA.*

A le

Signature